



HAL
open science

Madagascar dans le discours des sociétés savantes de La Réunion, la "colonie colonisatrice" (1855-1940)

Pierre-Éric Fageol

► **To cite this version:**

Pierre-Éric Fageol. Madagascar dans le discours des sociétés savantes de La Réunion, la "colonie colonisatrice" (1855-1940). *Outre-Mers Revue d'Histoire*, 2017, 394-395, pp.217-244. 10.3917/om.171.0217 . hal-01555304

HAL Id: hal-01555304

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01555304>

Submitted on 11 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Madagascar dans le discours des sociétés savantes de La Réunion, une « colonie colonisatrice » (1855-1940)

Pierre-Éric FAGEOL *

Résumé

Souvent relégués au rang des imaginaires coloniaux, les discours des sociétés savantes ont pu initier et accompagner les entreprises coloniales. Ce constat vaut pour les sociétés savantes de La Réunion où *La Société des Sciences et des Arts* et *L'Académie de La Réunion* ont participé à l'imaginaire colonial d'une vieille colonie dont l'élite s'érige en avant-garde expansionniste de la lointaine métropole. Notre propos est ainsi de mettre en évidence le rôle des sociétés savantes réunionnaises dans le processus d'acculturation coloniale au sein d'une colonie qui se pense comme colonisatrice. Notre intention est de mettre en exergue la singularité de ce vecteur de la propagande coloniale qui fait de La Réunion « la cellule mère » de Madagascar même si les Réunionnais restent *in fine* les parents pauvres de la colonisation de la Grande île.

Mots-clés : colonisation, Madagascar, La Réunion, sociétés savantes, imaginaire colonial, élites.

Abstract

Often relegated to the ranks of colonial imaginaries, the discourses of learned societies have been able to initiate and accompany colonial initiatives. This is true for the learned societies of La Reunion where the "Société des Sciences et des Arts" and the "Académie de La Réunion" participated in the colonial imagination of an old colony whose elite is a conquering avant-garde from the distant homeland. Our purpose is thus to highlight the role of the learned societies of Reunion in the process of colonial acculturation within a colony that considers itself as colonizing. Our intention is to highlight the uniqueness of this vector of colonial propaganda, making Reunion Island the "mother cell" of Madagascar, even if the Reunion Islanders are ultimately the poor parents of the colonization of the Great Island.

Keywords : colonization, Madagascar, Reunion Island, scholarly societies/learned societies, colonial imagination, elites

* MCF Histoire, ICARE – EA 7389, Université de La Réunion.

Si les motifs politiques et économiques ont été très largement explorés par l'historiographie coloniale pour expliquer les élans impérialistes des élites réunionnaises vers Madagascar, la part des imaginaires et des constructions culturelles reste encore un territoire riche d'enseignement. Les travaux de Guy Jacob ont clairement mis en évidence un imaginaire créole autour d'un prétendu « miracle malgache » où selon ses termes « apparaissent bien des erreurs, des grossissements, des généralisations abusives ». Son investigation ne prend cependant pas en compte les discours émanant spécifiquement des sociétés savantes de La Réunion, malgré la présence de quelques sociétaires parmi les « explorateurs en chambre et vulgarisateurs » mobilisés dans son analyse ¹. L'influence de la circulation des idées et la production de mythes coloniaux ² constituent un prisme d'analyse à forte valeur heuristique pour qui s'intéresse aux sources de l'impérialisme colonial réunionnais. Dans ce domaine, les sociétés savantes de l'île de La Réunion ont pu jouer un rôle non négligeable même s'il convient d'en limiter la portée au regard d'autres vecteurs plus classiques de la propagande coloniale ³. Le discours des sociétés savantes présente surtout l'avantage de circonscrire l'analyse sur les élites réunionnaises « qui cumulent [...] à la fois la maîtrise des formes locales de pouvoirs (qu'il s'agisse de l'argent, du contrôle des institutions, du savoir) et la reconnaissance sociale qui les accompagne » ⁴. Tangibles ou imaginées, ces élites sont à la fois sources et objets d'un discours sur Madagascar et donnent des clés de compréhension de sentiments que l'on suppose éprouvés par une frange de la population réunionnaise. De cette sphère élitiste émerge une opinion commune sur l'expansionnisme colonial, opinion qui fonctionne certes en vase clos, mais qui influence néanmoins les entreprises menées par les Réunionnais vers Madagascar. Ces discours émanant des élites trouvent leur origine dans une volonté de reconnaissance de leur vertu, au niveau national – voire impérial –, et justifient dans le même temps la légitimité des droits des Réunionnais sur la Grande île. Selon une double échelle, les discours sont donc tout à la fois instruments de reconnaissance et sources de velléités impérialistes.

En s'appuyant sur le *Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de l'île de La Réunion* et le *Bulletin de l'Académie de La Réunion*, notre propos

1. Guy Jacob, « La France et Madagascar de 1880 à 1894 : aux origines d'une conquête coloniale », thèse sous la direction de Jean Ganiage, RAHIA Collection *Chio en @frique*, 1996, p. 47-72.

2. Depuis les travaux d'Henri Brunschwig, (*Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français, 1871-1914*, Paris, Colin, 1960) et de Raoul Girardet (*L'idée coloniale en France 1871-1962*, Paris, La Table ronde, 1972) le poids des mentalités et des imaginaires est perçu comme essentiel dans l'entreprise de colonisation.

3. Pierre-Éric Fageol, « Le sentiment d'appartenance et de représentation nationale à La Réunion (années 1880-1950) », Thèse sous la direction d'Yvan Combeau, Université de La Réunion, 2013, p. 446-680.

4. Claire Laux, François-Joseph Ruggiu et Pierre Singaravélou (dir.), *Au sommet de l'Empire. Les élites européennes dans les colonies (XVI^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, « Collection Enjeux Internationaux », P.I.E. Peter Lang S.A., 2009, p. 21.

est ainsi de mettre en évidence le rôle des sociétés savantes dans le processus d'acculturation coloniale au sein d'une colonie qui se pense comme colonisatrice ⁵. En ce sens, notre intention est de faire ressortir la singularité de ce vecteur de la propagande coloniale faisant hypothétiquement de La Réunion « la cellule mère » ⁶ de Madagascar, même si dans la réalité les Réunionnais restent les parents pauvres du système colonial instauré dans la Grande île ⁷. En contrepoint des grands enjeux de l'histoire coloniale de la France à Madagascar, il s'agit de mettre en évidence le substrat malgache de la culture coloniale réunionnaise et de décentrer la focale sur la complexité des liens entre les deux îles ⁸.

1. La constitution d'un embryon de « science coloniale » ⁹ à La Réunion

Le rôle des sociétés savantes est essentiel sur l'île de La Réunion au regard de l'absence d'enseignement supérieur et d'instituts de recherche durant la période coloniale. Ces sociétés « appartiennent en quelque sorte à l'archéologie de la “communauté scientifique” réunionnaise » ¹⁰. En termes de formation et de diffusion des savoirs, elles ont permis de nourrir la réflexion des élites locales sur des problématiques touchant à la fois des enjeux nationaux et impériaux dans les domaines des sciences, des lettres et des arts. Leur institutionnalisation fait suite à des expériences éphémères initiées depuis le début du XIX^e siècle.

5. Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice : trois études sur l'œuvre de la Réunion*, Saint-Denis, Impr. R. Drouhet, 1922, 86 p.

6. *Ibid.*, p. 51.

7. Voir Jean Fremigacci, « Les colons et leurs problèmes », dans *État, économie et société coloniale (fin XIX^e-1940)*, Paris, Karthala, 2014, p. 381-551 ; Claude Bavoux, « Les Réunionnais de Madagascar de 1880 à 1925 », thèse sous la direction de Françoise Raison-Jourde, Université de Paris 7, 1997, 910 p. ; Lucile Rabearimanana, « La Réunion et les Réunionnais vus de Madagascar », dans Yvan Combeau (dir.), *L'île de La Réunion sous la Quatrième République, 1946-1958. Entre colonie et département*, Saint-André, Océan Éd., 2006, p. 194-204.

8. Si proches et si éloignées à la fois, Madagascar et La Réunion entretiennent des rapports complexes autour d'un destin colonial partagé. Cette influence réciproque met en évidence la capacité des élites coloniales à se libérer des dynamiques impérialistes établies par la métropole. En toile de fond, les spécificités du contexte colonial indiaocéanique permettent d'appréhender le cadre dans lequel s'exercent les relations entre les deux îles. Voir les deux numéros thématiques consacrés à cette question dans la revue *Tsingy* n° 14, 2011, et n° 15, 2012.

9. La « science coloniale » comprise comme l'étude du fait colonial s'est appuyée sur les « sciences coloniales » à savoir les sciences sur lesquelles s'appuie l'entreprise coloniale et qu'elle contribue en retour à développer.

10. Michel Beniamino, « De l'interprétation publique de la réalité à l'île de la Réunion », *Journal des anthropologues*, n° 79, 1999, p. 3. Voir également Jean-Claude Roda, « Le mouvement intellectuel à La Réunion au XIX^e siècle », *Annuaire des pays de l'Océan Indien*, vol. IV, 1977, p. 113-129 ; Daniel Baggioni, « Herr Professor Doctor Schuchardt et les notables réunionnais », *Travaux et documents*, 1995, p. 11-26 ; Olivier Caudron, « Esquisse d'une histoire intellectuelle des îles Mascariègues aux XVIII^e et XIX^e siècles », dans Paolo Carile, *Sur la route des Indes orientales. Aspects de la francophonie dans l'Océan Indien*, Paris, Nizet, p. 341-396.

La première société savante a ainsi vu le jour en 1820 sous le nom de Société Philotechnique et ses travaux étaient consacrés aux lettres, aux sciences et à l'étude des « machines utiles et des matières agricoles » nécessaires à la colonie. Elle eut une brève existence et fut remplacée en 1841 par l'Athénée de Bourbon dont les membres issus du Collège Royal ont durant quelques mois proposé des conférences « littéraires, scientifiques et commerciales »¹¹. Selon Henri Azéma, ces « générations d'écoliers, devenus des hommes instruits, sentirent naturellement le besoin de se rapprocher, de s'unir à leurs maîtres pour former une association où ils échangeraient et feraient valoir leurs connaissances littéraires et scientifiques »¹². Pour ces premières sociétés savantes, composées de « notables romantiques »¹³ mus par la seule curiosité intellectuelle, la vocation coloniale semble pourtant absente. La création de la Société des Sciences et Arts de La Réunion le 27 décembre 1855¹⁴ s'inscrit dans une autre logique en donnant une assise plus solide aux sciences coloniales sur l'île. L'activité de la Société s'étale de 1856 à 1941, entrecoupée de longues périodes d'inactivité entre 1890 et 1921 puis entre 1930 et 1940¹⁵. Son but est avant tout d'étudier et de propager les « Sciences, les Lettres et les Beaux-Arts, et de concourir au progrès intellectuel de la Colonie en entretenant surtout parmi la jeunesse, le goût des travaux de l'esprit »¹⁶. Sous le patronage du gouverneur, la Société est composée de trente-six membres titulaires et d'un nombre variable de membres honoraires et de correspondants issus principalement de l'élite intellectuelle réunionnaise. L'objectif avoué est de proposer aux sociétaires des travaux inédits malgré la rare présence de spécialistes. Cet enjeu, mais aussi cet écueil, expliquent l'absence de recul scientifique et la propagation d'un imaginaire peu en phase avec les ambitions annoncées.

La création de l'Académie de La Réunion met en évidence une nouvelle dynamique autour des questions relatives à l'histoire, la géographie et les sciences naturelles. Officiellement établie le 13 mai 1913 par un arrêté du gouverneur Hubert Garbit¹⁷, cette nouvelle société savante est composée de vingt-cinq membres titulaires et d'un nombre variable de membres honoraires et de correspondants. Les autorités

11. Henri Azéma, « Histoire de la Société des Sciences et Arts », *Bulletin de la Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1921, p. 16-28.

12. *Ibid.*, p. 16-28.

13. Selon l'expression de Dominique Lejeune, *Les Sociétés de géographie en France et l'expansion coloniale au XIX^e siècle*, Paris, A. Michel, 1993.

14. Archives Départementales de La Réunion (ADR), 4T66.

15. Ludovic Revest, « Aperçu historique de la société, 1855-1934 », *Bulletin de la Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1940, p. 15-25.

16. *Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de l'île de La Réunion*, 1856.

17. Gouverneur général par intérim de La Réunion du 30 août 1912 au 23 novembre 1913, la carrière d'Hubert Garbit est surtout liée à Madagascar dont il fut à trois reprises gouverneur général entre 1909 et 1923. Ceci explique certainement la plus grande attention portée par les sociétaires à la Grande île et notamment leur adhésion concomitante pour certains à l'Académie de Madagascar.

coloniales lui confèrent des responsabilités élargies puisque le Muséum, le Jardin colonial, le Musée Léon Dierx, la Bibliothèque coloniale, les Archives historiques de la colonie sont placés sous son patronage¹⁸. Au-delà de la publication de nouveaux champs de recherche, l'Académie de La Réunion focalise surtout son attention sur la médiatisation des savoirs coloniaux. Cette volonté déjà proclamée par la Société des Sciences et des Arts inscrit donc les sociétés savantes de l'île dans une perspective éducative. En effet, selon les missions qu'elles s'assignent, elles « couronnent » l'édifice des institutions scolaires et propagent les idéaux de la mission civilisatrice. La Société des Sciences et Arts s'est ainsi vu confier certaines responsabilités dans la commission de surveillance de l'enseignement en exerçant son influence notamment sur la nomination des professeurs et en supervisant les cours, car :

Plus que jamais de nos jours, l'intelligence est la vraie noblesse, et les institutions qui la développent, depuis l'humble école de l'instituteur de nos campagnes, jusqu'aux académies qui couronnent l'édifice de notre institution publique, ont droit aux encouragements et au respect de tous ceux qui ont à cœur les intérêts moraux de leur Pays.¹⁹

Les articles issus des conférences et des « causeries » animant les réunions visent plus particulièrement la jeunesse qu'il convient, selon Louis Crivelli, de préserver de « séductions moins innocentes » :

Nous appellerons le plus souvent nos jeunes créoles à venir assister à nos travaux ; heureux si nous pouvons les leur faire aimer, et remplacer par des soirées paisibles où l'étude leur paraîtra attachante ces soirées et ces plaisirs dont le mauvais choix peut exercer sur le reste de leur vie une si funeste influence ; si nous pouvons arriver à ce que les attraits de la poésie et des arts leur servent de préservatifs contre des séductions moins innocentes.²⁰

Dans une perspective pédagogique, la Société des Sciences et Arts a ainsi organisé des cours publics et gratuits au sein de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis²¹. Si l'intérêt porté à la jeunesse concerne principalement les élites, certains discours envisagent cependant d'étendre leurs bienfaits « aux classes déshéritées que l'ignorance, trop souvent, pousse aux pires excès. Elle aurait le mérite de rapporter plus tard à son heureuse initiative l'instruction et la moralisation de ceux qu'elle aurait dirigés vers le bien »²². Dans cette optique, furent organisés dès 1872 des cours d'administration de la Marine, action complétée à partir des années

18. À partir de 1932, l'Académie de la Réunion édite un *Recueil trimestriel de travaux et de documents inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes françaises*.

19. *Bulletin de la Société des sciences et des arts de l'île de la Réunion*, 1864.

20. Louis Crivelli, « Discours inaugural », *Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de l'île de La Réunion*, 1856, p. 19-20.

21. Selon l'arrêté du 2 septembre 1858.

22. Henri Azéma, *op. cit.*, p. 21.

1920 par la création d'une université populaire dirigée et structurée par l'Académie de La Réunion.

Au-delà de leur vocation pédagogique et morale, les sociétés savantes sont surtout à l'origine de recherches initiées par les érudits locaux. Elles sont également des relais privilégiés de travaux menés par des scientifiques européens touchant principalement des questions relatives aux colonies. La Société des Sciences et Arts accueille ainsi « les savants français et étrangers de passage dans l'île » tels que le naturaliste hollandais François Pollen et le Français Alfred Grandidier. De grands noms de la culture réunionnaise vivant en métropole participent également à la notoriété de la société tels que les poètes Lacaussade ou Leconte de Lisle. De la sorte, les sociétés savantes de La Réunion médiatisent des connaissances universitaires « [concourant] au progrès intellectuel de la Colonie »²³ et participent au processus d'institutionnalisation des savoirs²⁴. Comme le suggère Édouard Manès dans son discours inaugural à la première séance de la Société des Arts et Sciences en 1856 :

L'association multiplie les forces humaines, dans l'ordre intellectuel et moral comme dans l'ordre physique. C'est par elle que l'industrie moderne accomplit chaque jour de nouveaux prodiges ; c'est par elle que le christianisme a vaincu la barbarie et régénéré l'humanité ; c'est elle aussi qui développe et agrandit l'intelligence en établissant un vaste courant d'idées qui met tous les esprits en communication.²⁵

Les réunions organisées au sein des sociétés savantes ont permis la diffusion de connaissances dans de nombreux domaines. Que ce soit pour la Société des Sciences et Arts ou l'Académie de La Réunion, les membres titulaires devaient communiquer autour d'un thème, d'une étude ou commenter une œuvre. Si la liberté des sujets d'étude constituait une réalité, les travaux remis aux secrétaires étaient examinés par une commission d'étude avant publication. Les thématiques de recherche pouvaient être suscitées par des concours dont le thème dépendait d'une délibération des membres titulaires. C'est ainsi qu'en 1857, la Société des Sciences et Arts organisa le premier d'entre eux qui devait donner la tonalité des recherches à venir en initiant une réflexion sur les « différents modes de colonisation employés par les peuples anciens et modernes ». Se revendiquant de « l'esprit français », les sociétaires n'ont cessé de vouloir se rapprocher des pratiques intellectuelles de la métropole. Édouard Manès rappelle ainsi que :

23. Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de l'île de La Réunion, 1856.

24. Pierre Singaravélou, *Professer l'Empire. Les « sciences coloniales » en France sous la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 13-32.

25. Édouard Manès, « Société savante réunionnaise (décembre 1841-août 1842) », *Bulletin de La Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1856, p. 14.

La civilisation embrasse l'homme tout entier. Le bien-être physique n'est pas son dernier mot. Si la France est le pays le plus civilisé du monde, sa grandeur consiste plus dans son génie que dans ses richesses. C'est la pureté et la finesse du goût, fruit du développement intellectuel, qui ont introduit dans ses mœurs cette urbanité exquise, cette élégance facile, cette politesse traditionnelle qui est le cachet inimitable de l'esprit français. Cet esprit, dont on sent plus facilement le charme qu'on ne pourrait en analyser les caractères, n'est pas moins vif, moins lucide, moins brillant dans notre petite colonie que dans la capitale du monde civilisé. La France peut, sans rougir, nous avouer pour ses enfants. Nous sommes restés dignes d'elle malgré l'immensité qui nous en sépare. ²⁶

La défense de la culture française est une constante dans les articles, car c'est « la voie d'accès à un idéal qui nous met plus près de nos frères de France, vers une altitude qui nous permet de mieux comprendre nos devoirs de Réunionnais » ²⁷. Enfin, les sociétés savantes de La Réunion sont intégrées à leur environnement régional et initient une dynamique élitare entre les colonies de l'Empire. En effet, forte de son succès, la Société des Sciences et Arts entretient non seulement des relations avec la métropole, mais également avec des sociétés savantes étrangères. Les migrations des élites réunionnaises ont certainement favorisé ces échanges, notamment lorsqu'elles se sont expatriées vers le Cap, en Guyane, à Pondichéry, en Nouvelle-Calédonie, en Cochinchine ou en Australie, comme le suggère la liste des membres correspondants de la Société. Or, « quand on sait combien il est difficile de travailler cérébralement dans un pays tropical où la vie est si agréable, où on est grisé par toutes les beautés de la nature » ²⁸, ces échanges de connaissances permettent d'amorcer la création d'une culture coloniale qui se veut partagée. Composés essentiellement d'érudits réunionnais, les membres des sociétés savantes s'appuient sur la légitimité que leur confère leur statut de notable, qu'ils soient avocats, médecins, hommes politiques, administrateurs ou encore propriétaires terriens. Les enseignants et les responsables de l'instruction publique complètent ce panel assez hétéroclite sans que puisse émerger une identité socio-culturelle spécifique en dehors de leur posture élitare ²⁹.

Il convient pourtant de relativiser l'influence de cette propagande qui n'a probablement touché qu'une frange assez réduite de l'opinion publique réunionnaise. Même si la Société des Sciences et Arts a accueilli durant ses périodes fastes près de 300 à 400 personnes lors de ses réunions mensuelles, son influence n'a guère dépassé le cénacle de

26. *Ibid.*, p. 16.

27. Ludovic Revest, art. cit., p. 16.

28. Auguste de Villèle, « Discours », *Bulletin de l'Académie de la Réunion*, 1929-1930, p. 18.

29. Sur les élites réunionnaises, voir David Gagneur, « Prosopographie des élites politiques d'une colonie républicaine : La Réunion, 1870-1914 », Thèse sous la direction d'Edmond Maestri, Université de La Réunion, 2004, p. 697.

certaines élites dites « éclairées »³⁰. De même, l'édition de bulletins annuels n'a pu pallier la confidentialité et le contrôle de son action exercé par les autorités. Le paiement est généralement assuré grâce à la bonne volonté du gouverneur qui accorde chaque année une subvention permettant notamment à la Société des Sciences et des Arts d'éditer pour les années les plus favorables 200 exemplaires du bulletin³¹. La sensibilisation des élites réunionnaises aux « sciences coloniales » met surtout en évidence les relations entre savoir et pouvoir qui ont précédé puis accompagné l'expansion et la mise en valeur de Madagascar.

2. La sensibilisation des élites réunionnaises au potentiel colonial malgache

Grâce aux récits de voyageurs et d'explorateurs sur la Grande île, les membres des sociétés savantes de La Réunion rendent perceptible une certaine réalité malgache empreinte de préjugés et de déterminismes naturalistes. L'objectif avoué est de faire réagir les élites réunionnaises et de promouvoir un mouvement favorable à la colonisation de Madagascar. Qu'importe que ces élites soient déconnectées des réalités malgaches, elles projettent un imaginaire apte à promouvoir dans leur esprit un élan colonial. De fait, selon l'avocat Pascal Crémazy, « le premier élément d'une utile colonisation est surtout la connaissance aussi complète que possible des pays où l'on veut émigrer »³². Selon l'auteur, l'absence d'études sérieuses sur Madagascar explique une certaine indifférence publique à l'égard des diverses tentatives menées par la France sur la Grande île depuis plus de deux siècles³³. Pourtant, le projet colonial malgache revient comme un leitmotiv dès le milieu du XIX^e siècle dans les tribunes du *Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de La Réunion*. Les enjeux sont clairement signifiés :

30. Rapport sur les sociétés savantes, ADR 4T66.

31. *Ibid.*

32. Pascal Crémazy, « Aperçu sur Madagascar. Droits, occupation, colonisation », *Bulletin de La Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1883, p. 67-68.

33. L'idée d'un désintérêt de l'opinion publique pour les questions coloniales est défendue depuis longtemps par l'historiographie. Pour Charles-Robert Ageron, « la conquête coloniale s'étant faite en dehors de l'opinion et presque à son insu, il n'est guère étonnant que les Français s'y soient montrés longtemps indifférents. Les dirigeants des milieux d'affaires ou des grandes banques, tournés vers l'exploitation de marchés plus rentables, ne s'y étaient pas vraiment intéressés et les élites intellectuelles ne s'y étaient guère associées », *France coloniale ou parti colonial ?*, Paris, PUF, 1978, p. 267. Ce constat est corroboré par des sources réunionnaises. En 1926, Marius et Ary Leblond évoquent ainsi l'indifférence de l'opinion publique : « On sait mieux ce que valent nos colonies mais on les comprend peu, on ne les connaît pas, on ne s'y intéresse guère », in *Après l'exotisme de Loti, le roman colonial*, Paris, V. Rasmussen, 1926, p. 60. Pourtant, les travaux de Guy Jacob mettent plutôt en évidence un intérêt précoce des lobbies coloniaux pour Madagascar. La « permanence des images » est à l'origine d'un « mirage malgache » où les Réunionnais diffusent leurs fantasmes sur la Grande île, voir « La France et Madagascar de 1880 à 1894 : aux origines d'une conquête coloniale », *op. cit.*.

À notre époque l'opinion générale ne répugne pas, même en France, à ces expéditions d'outre-mer qui peuvent être profitables à notre commerce en développant notre agriculture ; elles ne sont plus entravées – comme autrefois – par l'ignorance des ressources des terres à coloniser et par les longs voyages aux pays lointains. La vapeur et l'électricité ont rapproché les deux hémisphères, et si les peuples ne se confondent pas encore d'un pôle à l'autre, c'est que, plus que la distance, la haine et la jalousie les séparent. Aussi croyons-nous peu à cet égoïsme casanier d'une nation qui, malgré les avantages d'une exploitation coloniale, entreprise et maintenue sur une large échelle, ne veut pas sortir de ses pénates et de ses habitudes. Ainsi est représentée la France, comme se cantonnant dans les bornes du domaine natal qu'elle préfère à tout autre, en se contentant d'un bien-être intérieur dont la médiocrité lui paraît plus enviable que les richesses du dehors ; mais on reconnaîtra que ce tableau est forcé en traits et en couleurs. ³⁴

Si la Société des Sciences et Arts de La Réunion ne définit aucune perspective d'ensemble, une mosaïque se dessine peu à peu et esquisse un tableau de plus en plus précis des potentialités et des difficultés d'un projet de colonisation de la Grande île. Ceci suppose dans un premier temps de bien connaître les mœurs et les coutumes des Malgaches. En s'appuyant sur des études menées par quelques naturalistes ou sur des récits de voyage élaborés par les membres des sociétés, un imaginaire madécasse se met progressivement en place.

Pour autant, aucune étude publiée par les sociétés savantes réunionnaises n'a la prétention d'embrasser l'ensemble des composantes ethniques de la Grande île. Les articles relatent des observations éparées – parfois fantasmagoriques – établies sur des populations bien ciblées quant à l'originalité de leurs mœurs et de leurs coutumes.

Les Malgaches sont perçus comme des sauvages « aux mœurs douces et hospitalières » ³⁵ comme le suggèrent les observations menées par E. Doublet, aide-commissaire de Marine, sur les Antankars [Anatankarana] du Nord-Ouest de Madagascar. Vivant sur un territoire privilégié, ils « sont appelés plus que les autres peuplades à jouir de ce repos et de ce bien-être qui n'existent que dans la possession des dons d'une nature riche et bienfaisante » ³⁶. Selon l'auteur, leur soi-disant simplicité primitive leur permet de vivre une existence paisible « sans préoccupation de l'avenir ». Exempts de préjugés, les Antankars n'ont « que des superstitions légères qui n'étouffent nullement en eux les bons sentiments » ³⁷. C'est pourquoi l'auteur les compare aux « Heureux » de l'Évangile pour mieux souligner le fait qu'ils sont pauvres en esprit.

34. Pascal Crémazy, « Aperçu sur Madagascar », *op. cit.*, p. 77. L'auteur reprend en partie les idées défendues par François de Mahy nommé en février 1883 au poste de ministre de la Marine et des Colonies. Voir *Autour de l'île Bourbon et de Madagascar*, Paris, A. Lemerre, 1891.

35. Eugène Doublet, « Quelques mots sur Nossi-Bé », *Bulletin de La Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1870, p. 48.

36. *Ibid.* p. 48.

37. *Ibid.*, p. 48.

Cette douceur bienheureuse peut cependant cacher des mœurs sauvages empreintes de vice qui « se rapprochent plus des mœurs de la brute que de celles de l'homme »³⁸ selon les propos du naturaliste Alfred Grandidier³⁹. Ce dernier, membre correspondant de la Société des Sciences et Arts, de passage à La Réunion, fait une communication sur les Antandrois en 1867, « pays neuf et inexploré [...], réputé dangereux par le caractère rapace et sauvage de ses habitants »⁴⁰. Son second voyage d'étude à Madagascar le laisse plutôt sceptique quant à la sincérité des liens que les Européens peuvent nouer avec ces « malheureux êtres »⁴¹ qui n'ont « jamais quitté leur triste désert » du sud de la Grande île. Évoquant son arrivée par bateau, Alfred Grandidier souligne ainsi le peu d'intérêt montré par les Antandrois pour les bienfaits de la civilisation. Montant sur le navire sans témoigner la moindre admiration, il semble à Alfred Grandidier « qu'ils eussent toujours résidé au milieu des merveilles de la civilisation. C'était cependant la première fois que pareil spectacle s'offrait à leurs yeux »⁴². Ce désintérêt et « cette inertie sauvage » sont perçus par le naturaliste comme une forme d'insouciance due à l'indolence des habitants des tropiques. Ces derniers ne sauraient « du reste admirer ce dont ils ne comprennent l'utilité ». Selon l'auteur, cette remarque s'applique « à tous les peuples barbares » qui restent « froids et impassibles » devant la supposée supériorité européenne. Il est vrai que « la nature qui leur prodigue le nécessaire, leur laisse ignorer les difficultés que l'homme civilisé doit surmonter pour subvenir à ses besoins sous les climats du nord, et pour mener à bien les grandes et utiles inventions »⁴³. Considérés comme des « êtres incomplets », les Antandrois ne peuvent éprouver un quelconque sentiment d'admiration envers le progrès, ni même concevoir l'idée de progrès, une incapacité que souligne également Adolphe Le Roy lorsqu'il évoque son expérience auprès des Sakalaves en qualité de négociant :

Ici, comme partout, le sauvage se montre avec ce trait distinctif de sa nature, l'inaptitude à progresser ; il répugne au changement ; il est fermé à toute idée d'amélioration, sous quelque forme qu'elle se présente ; aussi, malgré le contact avec les Européens, la population Sakalave demeure-t-elle immobile

38. Alfred Grandidier, « Madagascar, une excursion dans la région australe chez les Antandrois », *Bulletin de La Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1867, p. 270.

39. Naturaliste et explorateur de renom, Alfred Grandidier (1836-1921) a initié ses recherches sur Madagascar à partir de 1865 après un séjour sur l'île de La Réunion. Grâce au soutien du Muséum national d'histoire naturelle de Paris et de la Société de Géographie, ses travaux sont regroupés en une *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar* de 30 volumes. Voir Jehanne-Emmanuelle Monnier, « Du voyageur naturaliste à l'explorateur scientifique colonial. Itinéraires et stratégies d'Alfred Grandidier (1936-1921) », thèse sous la direction d'Évelyne Combeau-Mari, Université de La Réunion, 2013.

40. Alfred Grandidier, « Madagascar... », art. cit..

41. *Ibid.*, p. 277.

42. *Ibid.*, p. 277.

43. *Ibid.* p. 277.

dans ses coutumes primitives, attachée à ses superstitions grossières, invariablement livrée aux hasards de la vie nomade et guerrière. ⁴⁴

Comparés à « tous les peuples en enfance » ⁴⁵, les Sakalaves sont considérés comme superstitieux et enclins à des pratiques cruelles et sanguinaires. Tel roi est réputé pour ouvrir le ventre des femmes enceintes afin d'observer le positionnement du fœtus, tel autre n'hésite pas à égorger un vieillard pour récupérer son sang afin de faciliter le rasage de sa barbe. Certaines traditions sont également évoquées pour expliquer la pratique de l'infanticide dans les villages traversés par l'explorateur. De telles descriptions devaient sans nul doute conforter le sentiment de supériorité des lecteurs même si leur véracité ne faisait l'objet d'aucune analyse critique. Garantie par une certaine orthodoxie académique, la vérité est établie par l'expérience directe des sociétaires et soumise à la raison mondaine. La confiance entre les membres des sociétés savantes estampille ces savoirs coloniaux du sceau de l'irréprochabilité même si ces élites autoproclamées savantes semblent déconnectées de la réalité malgache.

Conformément aux poncifs coloniaux de la période, le caractère des Malgaches est présenté comme le reflet de leur constitution physique. Selon un certain déterminisme naturaliste, les divers phénotypes décrits par les membres des sociétés savantes suggèrent des conditions morales spécifiques à chaque ethnie. Pour le médecin Honoré Lacaze, les Betsimisarakas seraient ainsi les descendants des Babakoutes ⁴⁶, grands lémurien blancs à courte queue, reconnaissables à leurs cris semblables à une plainte humaine que l'on nomme plutôt Indri-Indri ⁴⁷. De « peau noire, les cheveux crépus, le front en général peu développé, le corps de belle apparence » ⁴⁸, les Betsimisarakas se caractérisent prétendument par leur absence d'énergie et leur capacité à « support[er] le joug sans effort pour s'en débarrasser, sans paraître en souffrir » ⁴⁹. Selon l'auteur, ils sont doux, plutôt passifs et d'une voix caressante devant les Européens. Si « quelques-uns ne manquent pas d'intelligence et d'activité ; en général ce sont de grands enfants contemplatifs qui s'amusent d'un mot, d'un rien. Leur ventre plein, on peut tout obtenir d'eux » soutient encore l'auteur ⁵⁰.

Prolongeant ses observations sur les Hovas, Honoré Lacaze reprend en partie les conclusions de l'explorateur Étienne de Flacourt sur la

44. Adolphe Le Roy, « Tuléar, description de la côte ouest de Madagascar et des mœurs sakalaves », *Bulletin de La Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1875, p. 116.

45. *Ibid.*, p. 128.

46. Honoré Lacaze, « Population de Madagascar », *Bulletin de La Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1869, p. 30. « Baba » signifiant « père » dans la langue malgache, la confusion procède peut-être de ce raccourci sémantique.

47. Claudine Bavoux, *Le Français de Madagascar. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 2000, p. 53.

48. Honoré Lacaze, art. cit., p. 32.

49. *Ibid.* p. 32.

50. *Ibid.*, p. 32.

« race dominante »⁵¹ de la Grande île. Selon ses observations, leur « supériorité intellectuelle sur les autres races qui les entourent » procède de leurs caractéristiques physiques : « des cheveux lisses », une « peau blanche ou jaune ». Leur « esprit d'ordre et de discipline » se conjugue cependant avec une tendance à « la tromperie », « la ruse » et « l'avarice ». Le Hova est ainsi considéré comme avide d'argent et « toutes ses pensées sont au gain et pour gagner quelques morceaux d'argent »⁵². C'est également ce que suggère Alfred Grandidier lorsqu'il déclare avec cynisme que « les Malgaches sont tous des vautours affamés de marchandises »⁵³. Honoré Lacaze invite donc les Européens à se méfier des protestations d'amitié que les Hovas manifestent lorsqu'ils entrent en contact avec eux, car « quand on les aborde ou qu'on va les voir, c'est d'abord un étalage de mots signifiant la joie de vous voir, leur bonheur, leur amitié, des souhaits pour que vous viviez longtemps »⁵⁴. Or, poursuit-il, « ceux qui ont l'expérience du pays leur retournent les mêmes mots avec force rires et poignées de mains. Des deux côtés on sait qu'il n'y a rien au fond »⁵⁵. Travaillant peu, « ils vivent étendus, accroupis les uns à côté des autres, silencieux, dans une sorte de contemplation béate »⁵⁶. Les stéréotypes ethniques sont légion et entérinent l'idée d'une hiérarchie entre les peuples selon des critères principalement physiologiques établis de longue date, notamment par Auguste Billiard⁵⁷.

Dans ces conditions, « ces peuples sont-ils aptes à se civiliser par eux-mêmes ou à recevoir la civilisation que les Européens leur offrent »⁵⁸ ? Pour sa part, Honoré Lacaze reste plutôt sceptique sur la capacité des Malgaches à intégrer les fondements d'une quelconque culture civilisée : les diverses tentatives menées jusqu'alors n'ont abouti qu'à un vernis où les Malgaches « semblent avoir copié certains usages, certaines croyances, certaines idées qui ne sont qu'à la surface et ne pénètrent pas dans les facultés intimes »⁵⁹. Le but ultime de la mission civilisatrice est donc à nuancer, car, écrit-il :

[...] les races d'hommes avec leurs grandes dissemblances réclament des existences différentes et toutes ne sont pas nées pour la même civilisation, le même progrès. Du moins la transition ne peut se faire brusquement et il

51. *Ibid.*, p. 34. Les discours coloniaux utilisent indifféremment le terme « Hova » pour désigner l'ensemble de la population merina malgré la diversité de ses composantes. La vision déterministe sur les Hovas reprend alors les idées propagées par la littérature coloniale sur les origines asiatiques des Merina en comparaison avec les origines africaines des peuples côtiers.

52. *Ibid.*, p. 59.

53. Alfred Grandidier, art. cit., p. 276.

54. Honoré Lacaze, art. cit., p. 62.

55. *Ibid.*, p. 62.

56. *Ibid.*, p. 52.

57. Voir Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales, ou, Lettres écrites des îles de France et de Bourbon pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820*, à M. le comte de Montalivet, Paris, Librairie française de l'Avocat, 1822, 526 p.

58. *Ibid.*, p. 63.

59. *Ibid.*, p. 63.

faudrait sans doute plusieurs générations pour les rendre aptes à une organisation sociale nouvelle. Voilà pourquoi je crains que le peuple malgache ne soit comme tous les peuples de race noire en général, en dehors de nos mœurs. En voulant les leur donner, nous forçons leur nature et l'altérons sans profit. Il y aurait cependant beaucoup à faire tout en les laissant à leur existence de nature et de climat pour diminuer le dévergondage qui aboutit aux maladies les plus invétérées. ⁶⁰

C'est notamment le cas des ravages de l'alcool et de la liberté sexuelle censés avoir cours sur la Grande île. Les rituels décrits par les membres de la Société des Sciences et des Arts pointent constamment cette double licence qui va à l'encontre des bonnes mœurs. Que ce soit le don de l'épouse ou de la fille lorsqu'un hôte de marque arrive dans un village ⁶¹ ou la liberté des pratiques sexuelles avant le mariage, un imaginaire charnel s'établit peu à peu autour de pratiques considérées comme sauvages. Quant à la consommation d'alcool, que ce soit l'*arak* ou le *bès-à-bès* ⁶², les libations semblent de mise non seulement pour les rituels, mais aussi dans le cadre d'une pratique quotidienne, ce qui ne manque pas d'offusquer les membres de la Société des Sciences. Alfred Grandidier souligne ainsi que :

Chaque soir, à ma rentrée au village royal de Tsifanihi, je trouvais tout le monde ivre, et il n'était pas rassurant de voir mes nouveaux amis, les princes Antandroïts, venir continuellement près de moi avec leurs fusils chargés à balle et armés, pour m'offrir dans leur tendresse d'ivrognes leur gourde de rhum dont il me fallait par convenance approcher les lèvres. ⁶³

L'inventaire des richesses de la Grande île provoque toutefois une certaine émulation même si les discours semblent plutôt évasifs quant au réel potentiel de ce nouvel Eldorado colonial. La rhétorique s'emploie surtout à créer un imaginaire parfois peu en phase avec l'utilité revendiquée des richesses coloniales. Si le sous-sol malgache est peu connu, des prospections éparses mettent en évidence une richesse dite prometteuse notamment dans le Vakinankaratra et autour de la petite bourgade d'Ambositra chez les Betsileo ⁶⁴. Certes, les découver-

60. *Ibid.*, p. 57.

61. Alfred Grandidier analyse notamment ces pratiques dans un article publié en 1913 sur le mariage à Madagascar : « Le mariage à Madagascar », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1913, p. 9-46.

62. Il s'agit de la *betsabetsa*, vin de canne aromatisé parfois avec des décoctions de plantes des Betsimisaraka. Selon François Pollen, « une espèce de boisson malgache, faite de jus de canne fermenté et des feuilles d'un certain genre Acacia, connu chez eux sous le nom d'Ambati », voir « Un pèlerinage d'un roi antankar, au tombeau de son père, en compagnie de deux Hollandais, souvenirs de voyage à Madagascar », *Bulletin de La Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1866, p. 73.

63. Alfred Grandidier, *art. cit.*, p. 286.

64. Évenor Delpit, « Notice sur les richesses minéralogiques du sous-sol malgache », *Bulletin de l'Académie de La Réunion*, 1913-1914, p. 145-157. Gisements de quartz, d'améthyste, d'amazonite, de mica, de béryls et de tourmalines, de grenat, de corindon dont le saphir, de calcite, d'autunite ou d'uranite, de nickel, de cuivre et de graphite.

tes procèdent le plus souvent du hasard et la mise en exploitation souffre d'une faiblesse des investissements même si le potentiel reste intact. Les prospections minières révèlent que les richesses du sous-sol semblent « mille fois plus grandes que les ressources de l'élevage, ou de l'agriculture »⁶⁵. Les pierres précieuses, « ces reines mystérieuses du monde minéral », éveillent les rêves les plus fous. Même si « le produit le plus admirable de la nature minérale, est sans contredit le diamant qui réunit à lui seul toutes les qualités désirées : éclat, transparence, dureté et rareté »⁶⁶, la description minutieuse des autres variétés de pierres montre que Madagascar a été « favorisée des dons les plus divers jetés à pleines mains »⁶⁷.

Cependant, de manière plus prosaïque, la description des richesses de l'île se cantonne le plus souvent à une énumération d'atouts ciblés sur les régions explorées. Pour Pascal Crémazy notamment, la situation géographique de Madagascar, « l'admirable disposition de ses montagnes et de ses rivages à baies profondes, la régularité des vents généraux qui y règnent, l'inépuisable variété des produits considérables de son sol, en font une terre privilégiée »⁶⁸. Les îles limitrophes sont également favorables à une exploitation coloniale. Le littoral de Nossi-Bé est ainsi propice aux installations portuaires et donc au commerce grâce à sa situation d'interface dans le Sud-Ouest de l'océan Indien et à ses dispositions naturelles pour accueillir des infrastructures idoines⁶⁹. Dans le même temps, le café et la canne à sucre y bénéficient de conditions climatiques favorables. Le potentiel de production des autres cultures est également prometteur, que ce soit pour le caoutchouc, les holothuries⁷⁰, le riz, la gomme copal, la cire végétale, le poisson sec, le pignon d'Inde, le ricin, le cristal de roche, les graines oléagineuses, la résine, les plantes médicinales, les bois d'ébénisterie et enfin l'écorce de palétuvier pour les teintures⁷¹. La côte ouest de Madagascar est l'objet d'une attention singulière. Le pays des Sakalaves, et plus particulièrement la région de Tuléar, présente ainsi au regard d'Adolphe Le Roy des ressources intéressantes⁷². Un commerce de troc permet déjà l'échange de marchandises françaises telles que la draperie, les armes et de la verroterie contre des productions agricoles comme le maïs et autres légumes secs. Évalué à près de deux millions de francs par an, ce commerce mériterait selon Pascal Cré-

65. Léonce Ozoux, « Les pierres précieuses. Étude sur les prospections minières à Madagascar », *Bulletin de La Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1923, p. 150.

66. *Ibid.*, p. 152. L'auteur cite les diamants, les émeraudes, les rubis, les topazes, les opales, les Lapis-Lazulli, les turquoises, les aigues-marines, les agathes ou autres cornalines.

67. *Ibid.*, p. 150.

68. Pascal Crémazy, « Aperçu sur Madagascar », art. cit., p. 69.

69. Eugène Doublet, art. cit., p. 47-60.

70. Également dénommée « concombre de mer », l'holothurie est apparentée aux oursins et aux étoiles de mer.

71. Eugène Doublet, art. cit., p. 47-60.

72. Adolphe Le Roy, art. cit., p. 110-137.

mazy d'affréter de La Réunion des navires spécialisés pour dynamiser les échanges. Les difficultés sont pourtant nombreuses, car :

Ces établissements, fondés et entretenus à grands frais, se trouvent exposés à toutes sortes de risques et n'ont qu'une existence fort précaire : qu'un conflit s'élève entre l'un de nos traitants et le moindre des chefs de village, le poste peut être, à l'instant, livré au pillage ou devenir la proie des flammes. Or, tout peut être occasion de conflit, lorsqu'on a affaire à des sauvages indisciplinés, dont les deux passions dominantes sont l'avidité brutale et l'amour des liqueurs fortes ⁷³.

Les mises en garde sont donc nombreuses quant aux difficultés à promouvoir une quelconque activité tant les problèmes techniques, voire les maladies, grèvent la motivation des prétendants à la colonisation. Pourtant, pour reprendre l'exemple de Nossi-Bé, « les habitants de la colonie [...] possèdent sur leurs plantations, comme principaux travailleurs, des Cafres et des Macouas. Cette race dont l'enveloppe est lourde et grossière, se trouve dans les meilleures conditions pour les travaux des champs. Robustes, patients, forts, courageux, les Mozambiques ne quittent jamais le travail que lorsqu'ils l'ont terminé [...]. Ces hommes sont infatigables... » ⁷⁴.

Rares sont finalement les études relativisant le potentiel malgache. Le médecin Honoré Lacaze est ainsi l'un des seuls sociétaires à s'opposer aux projets de colonisation de la Grande île, au nom d'une improbable rentabilité que semblent illustrer près de deux siècles de vaines tentatives de colonisation :

Mais avant tout, la France éclairée par un passé qui n'a laissé que des désastres et il faut le dire aussi un peu de honte, devrait abandonner toute idée de colonisation à Madagascar. Elle n'en retirerait encore que les mêmes résultats. Mal renseignés ou renseignés par des hommes d'imagination ou intéressés à voir les choses en beau, nous nous figurons que cette terre renferme tous les trésors de l'agriculture et de l'industrie. Voilà plus de deux cents ans que nos efforts ne nous ont fait recueillir que d'amers déboires et la dernière grande compagnie créée sous des auspices si brillants a été une aventure assez triste et assez pénible pour que nous soyons guéris, je pense, de notre enthousiasme et de notre ardeur à coloniser la grande île africaine ⁷⁵.

3. Revendiquer et promouvoir la colonisation au nom de la France.

La volonté des sociétés savantes d'instruire les Réunionnais sur les réalités de la Grande île s'articule avec des revendications d'annexion et de colonisation d'ordre historique au nom de la France. C'est notam-

73. *Ibid.*, p. 113.

74. Eugène Doublet, art. cit., p. 47-60.

75. Honoré Lacaze, art. cit., p. 69.

ment le cas à partir des années 1880 lorsque la conquête de Madagascar s'annonce comme imminente. La nature des discours tend alors à évoluer d'une logique de découverte à une logique de conquête. La justification de la politique expansionniste focalise du même coup l'attention des sociétaires et délimite un nouveau champ de propagande quelque peu éloigné des perspectives scientifiques initiales.

Dans cette optique, les droits inhérents à la colonisation procèdent non seulement d'une volonté civilisatrice, mais également d'un héritage historique justifié par près de deux siècles de tentatives françaises. C'est pourquoi, selon Pascal Crémazy, « il faut que tous ceux qui commandent comme tous ceux qui obéissent pour l'exécution de cette patriotique entreprise, sachent bien que c'est chez nous que nous rentrons en reprenant Madagascar »⁷⁶. Certes, toutes les expériences se sont soldées par des « avanies » et des souffrances « après les massacres, audacieusement perpétrés contre nos compatriotes toujours victimes de la perfide hospitalité des Hovas »⁷⁷. Pourtant, selon le même auteur, il est nécessaire que la France se fixe à Madagascar « pour châtier les impudents insulteurs de notre pavillon »⁷⁸.

Au-delà de la forfanterie patriotique, la « course au clocher » colonial est légitimée par des travaux parfois plus anciens relatant les tentatives d'établissement de comptoirs coloniaux par la France sur la Grande île. Honoré Lacaze rappelle ainsi en 1869 que « depuis plus de deux siècles, la France, par des prises de possession successives, a consacré ses droits sur Madagascar ; elle a semblé y renoncer par moments sans cependant cesser de se préoccuper plus ou moins activement d'un pays qui a toujours été un de ses rêves favoris de colonisation »⁷⁹. Son propos se poursuit par une brève histoire de la présence européenne à Madagascar depuis le début du XIX^e siècle. L'objectif est de montrer « les progrès qu'ont pu faire les Malgaches sous l'influence des nations européennes »⁸⁰. Nous sommes encore loin des idées propagées par la conquête dans les années 1880 puisque les Hovas « dont l'intelligence et le caractère sont plus élevés » sont plutôt présentés de manière positive. De même, les projets de conquête ne sont pas encore à l'ordre du jour, car « leurs institutions politiques resteront sans doute longtemps à l'abri des idées du dehors ; avec l'esprit exclusif et méfiant qui les domine, ils ne modifieront pas de sitôt leur politique »⁸¹. À cet égard, toujours selon Honoré Lacaze, l'idée de conquérir Madagascar souffre d'un manque de volonté politique de la métropole qui peine à entrevoir les bénéfices d'une telle action envers un « peuple sans commerce extérieur, qui n'a qu'un rivage de sable, des villages de paille ne valant

76. Pascal Crémazy, « Aperçu sur Madagascar », art. cit., p. 68.

77. *Ibid.*, p. 72.

78. *Ibid.* p. 72.

79. Honoré Lacaze, art. cit., p. 83.

80. *Ibid.*, p. 84.

81. *Ibid.*, p. 105.

pas les boulets qu'on leur lancerait »⁸². De surcroît, malgré les prémices d'une politique d'implantation européenne, les progrès accomplis auront, selon Honoré Lacaze, une limite, car il ne croit pas que ce peuple fasse partie « de ceux qui peuvent aller loin dans les arts, les sciences, la morale, la civilisation en général. Ce serait déjà beaucoup qu'il laissât l'agriculture, l'industrie exploiter les richesses et l'étendue du pays qu'il occupe et qu'il entrât sans entraves, sans restriction dans le mouvement commercial et moral qui entraîne tous les peuples »⁸³. Cette perception plutôt critique quant à la capacité des Malgaches à intégrer les présumés bienfaits de la civilisation européenne s'explique certes par des considérations racialistes déterministes⁸⁴, mais également par l'action des souverains malgaches. Si le règne de Radama II (1861-1863) est loué pour sa bienveillance envers les Européens⁸⁵, celui de Ranavalona I^{ère} (1828-1861) sert d'exutoire pour critiquer les Malgaches dans leur lutte contre la mission civilisatrice. Comparée à une « noire Catherine II »⁸⁶, d'une volonté inflexible et d'une grande énergie, Ranavalona I^{ère} fait l'objet de la part des sociétaires d'une particulière attention critique.

Dans cette optique, les exactions subies par les Européens sur la Grande île méritent réparation et une politique volontariste tournée vers la conquête. Le projet d'intervention française en 1883 libère alors la parole des sociétaires qui s'inscrivent désormais dans une rhétorique belliqueuse afin d'assurer la sécurité de la Grande île. Selon Pascal Crémazy :

L'ère des déclarations solennelles est passée ; les droits ne se maintiennent pas par ces affirmations platoniques ; édits sans sanction, traités sans exécution, menaces sans punition ; – comment une bande de barbares se croirait-elle responsable envers un gouverneur européen qui ne s'est jamais avisé d'exiger le prestige de sa puissance militaire, la foi due aux conventions diplomatiques et le respect du pavillon ? Aussi faut-il que là où la dignité nationale ne serait pas froissée par les injures et même les insultes d'offenseurs aussi méprisables, la sécurité du commerce et le développement des

82. *Ibid.*, p. 109.

83. *Ibid.*, p. 115-116.

84. Dans le sens que lui confère Tzvetan Todorov, *Nous et les autres*, Paris, Éditions du Seuil, 1989.

85. Auguste Vinson, « Madagascar. L'ambassade française à Tananarive (1862), poème suivi d'une note historique », *Bulletin de La Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1890, p. 69-76. Rapportant sa rencontre avec Radama II, il lui « parut être ce jour le modèle des souverains : il avait rêvé du reste d'en être l'idéal. De mille ans en avance sur sa propre nation, il dépassait les souverains européens par le libéralisme excessif de ses idées et de ses principes de gouvernement [...]. Il avait aboli la peine de mort dans ses États, les droits de douane dans tous ses ports, émancipé ses propres esclaves et dégrevé son peuple de tout impôt ».

86. Marcel Voïart, « Documents historiques sur Madagascar. Mort de Rhadama. Avènement au trône de Ranavalo », *Bulletin de La Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1861, p. 174.

intérêts coloniaux de la France nécessitent son immédiate et décisive intervention contre les Hovas. ⁸⁷

Poursuivant son argumentation, Pascal Crémazy soutient qu'« il est nécessaire que cette seconde France soit un sûr asile comme une paisible arène où pourront se fonder et fonctionner sans résistance les exploitations agricoles, les ateliers industriels et les comptoirs commerciaux » ⁸⁸. Pour arriver à ce résultat, il est indispensable « qu'après tant de luttes et de temporisations, la France rappelle à ces tribus, oubliées de nos traités, qu'elles se sont engagées à les observer en assurant la paix et la liberté du commerce à tous nos nationaux » ⁸⁹. Certes, l'intervention armée n'est nullement considérée comme acquise, car les conditions de la conquête sont rendues difficiles en raison des obstacles naturels et du potentiel militaire hova. Pourtant, « à défaut d'une amitié vainement promise et sur laquelle l'expérience du passé ne nous permet plus de compter, il importe qu'une action exemplaire protège efficacement la sûreté de la résidence de tous nos traitants, ainsi que les revenus de leur travail et les communications régulières avec les indigènes pour l'échange des produits d'exploitation et d'importation » ⁹⁰.

Pour galvaniser les troupes, Pascal Crémazy crée un hymne pour le départ des recrues ⁹¹. Ce chant des volontaires permet en partie d'appréhender les représentations mentales des élites réunionnaises sur les enjeux d'une conquête de la Grande île. Conforme à l'air du temps, ce chant associe lyrisme et patriotisme tout en égrenant des clichés coloniaux parfois anachroniques. Il invite le volontaire créole à partir en guerre contre les Hovas, et Tamatave devient le symbole d'une terre française usurpée, à laquelle la Bible anglicane aurait enseigné la rébellion contre la France. Madagascar se transforme en France de l'Orient qu'il convient avec enthousiasme de conquérir pour sauvegarder les intérêts de la civilisation française. Les élans guerriers et la bravoure martiale donnent le ton dès la première strophe :

Courage amis ; le canon a parlé ;
Après l'attente et la souffrance
À notre secours vient la France
Et des Hovas l'empire est ébranlé !
Il faut d'un peuple qui nous brave
Punir l'audace et les forfaits ;
Forçons-le par la guerre à subir notre paix.

87. Pascal Crémazy, « Aperçu sur Madagascar », *art. cit.*, p. 74-75.

88. *Ibid.*, p. 74-75.

89. *Ibid.*, p. 74-75.

90. *Ibid.*, p. 74-75.

91. Pascal Crémazy, « À Tamatave, chant des volontaires », *Bulletin de la Société des sciences et arts de l'Île de la Réunion*, 1883, p. 62-65. Pour la participation de bataillons réunionnais aux guerres franco-malgaches voir Pierre-Éric Fageol, « Le sentiment d'appartenance et de représentation nationale à La Réunion », *op. cit.*, p. 605-649.

Selon Pascal Crémazy, la conquête s'inscrit dans une forme de patriotisme de défense puisque l'objectif final n'est pas forcément la conquête, mais la recherche de la paix. L'ennemi est bien ciblé. Il ne s'agit nullement de répondre aux bravades de l'ensemble de la population malgache, mais bien de mener une guerre de libération doublée d'une forme de justice punitive à l'encontre de ceux qui s'opposent aux intérêts français. Devant l'adversité, la fraternité est nécessaire et le « nous » permet de mieux légitimer l'intervention puisqu'il s'agit d'un combat manichéen contre les « autres » :

PARTONS, AMIS,
PARTONS POUR TAMATAVE !
Peut-on souffrir sans honte et sans fureur
Le joug d'une tribu barbare ?
Non, De ton sang jamais avare
Accours, Créole, à la voix de l'honneur !
Sur cette île, ton frère esclave
Tè jette un cri de liberté
Que le souffle des mers sur nos bords a porté !

La mission civilisatrice contre les barbares donne une caution morale à l'expédition. Il s'agit de libérer les frères esclaves dont les désirs d'émancipation se sont fait entendre au-delà des mers. Il y a donc un transfert de mémoire entre la situation des anciens esclaves de La Réunion et ceux considérés comme tels à Madagascar. L'idée d'un vent naturel entre les deux îles renforce cette image puisque la majorité des esclaves de l'île Bourbon était originaire de la Grande île. Afin d'atténuer la valeur de l'ennemi, on le rabaisse au rang de tribu pour rappeler l'absence de légitimité souveraine de la monarchie merina sur l'ensemble des peuples de la Grande île. De plus, les Créoles ont les qualités nécessaires pour accomplir ce devoir patriotique, car dans leur veine coule le sang des ancêtres et leur esprit chevaleresque leur permet d'accourir à la « voix de l'honneur » :

PARTONS, AMIS,
PARTONS POUR TAMATAVE !
Exterminons ces traîtres assassins
Que l'astucieuse Angleterre
Nourrit de fiel séculaire
Contre la France et ses nobles desseins !
En rangs serrés, rompons l'entrave
Trop long obstacle à tous nos droits
Qu'a fondés la justice, et qu'ont scellés nos rois !

Le ressentiment, voire la haine des Hovas ne sont que le résultat d'une astucieuse mais néanmoins perfide propagande britannique. Selon le compositeur, la noblesse des desseins français justifie de briser, au nom de la justice, les liens qui unissent Hovas et Britanniques. Cette

justice coloniale est considérée comme séculaire puisqu'elle a été scellée au temps de la couronne de France et des premières tentatives françaises d'implantation sur la Grande île. Dans la ruée vers l'Afrique, la concurrence anglaise est pourtant redoutée. Il est vrai que dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, les rivalités coloniales entre les deux puissances européennes ont été fortes. Les conséquences du traité de Vienne sont encore bien présentes dans l'esprit de l'auteur, tout comme les prétentions du gouverneur Farquhar et le rôle joué par les missions protestantes britanniques à Madagascar.⁹²

PARTONS, AMIS,
PARTONS POUR TAMATAVE !
Poursuivons-les, sans trêve ni quartier
Dans les replis de leurs repaires
D'où leurs pillages sanguinaires
Font la terreur du pays tout entier.
Que les Français aux Sakalaves
Pour asservir les oppresseurs
Dans les mêmes combats s'unissent en vainqueurs !
PARTONS, AMIS,
PARTONS POUR TAMATAVE !

Enfin, la caution morale des Sakalavas est mise en avant et justifiée par l'oppression qu'ils subissent depuis la fin du XVIII^e siècle de la part des Merina. La résistance sakalava est pourtant à bout de souffle au moment où Pascal Crémazzy compose son chant. La seule légitimité qu'il leur accorde est finalement d'avoir le même ennemi que les Français.

Cette rhétorique patriotique va servir de matrice idéologique aux diverses expéditions réunionnaises sur la Grande île. La campagne de 1895 entre pleinement dans cette logique. Ayant participé massivement à l'expédition de 1883-1885, les Réunionnais considèrent dès le début des opérations militaires qu'ils ont un rôle privilégié à jouer dans l'optique d'une future colonisation de la Grande île. Un comité de soutien pour les volontaires est vite structuré autour de certaines figures emblématiques tels que Georges Richard, alors maire de Saint-Denis et ancien sociétaire, de Lecoq du Tertre, président du Conseil général ou encore d'Eugène Francière alors répétiteur au lycée Leconte de Lisle à Saint-Denis. L'objectif est tout autant de revendiquer des droits hégémoniques sur la Grande île que de réclamer une égalité des droits en matière militaire et donc une assimilation pleine et entière aux relais de la République. Les activités de la Société des Sciences et Arts ayant été interrompues à partir de 1890, le positionnement de ses anciens membres reste cependant inconnu en dehors de quelques déclarations épisodiques dans la presse locale.

92. Voir Françoise Raison-Jourde, *Bible et pouvoir à Madagascar au XIX^e siècle. Invention d'une identité chrétienne et construction de l'État (1780-1880)*, Paris, Karthala, 1991.

Au-delà des droits historiques de la France sur la Grande île, les membres des sociétés savantes avancent également l'idée d'un droit d'ingérence sur le sol malgache afin de réguler des pratiques serviles peu en phase avec l'ère émancipatrice alors en cours au sein des Empires français et britannique.

Certes, pour certains sociétaires, l'esclavage à Madagascar est jugé plutôt souple. Honoré Lacaze considère ainsi que « pour le moment l'esclavage ne [lui] paraît pas leur être le moins du monde répugnant : du reste, la traite à part, puisqu'ils ignorent la manière dont elle se fait, qu'ils ne sortent jamais de leur pays, l'esclavage n'a rien de bien cruel à Madagascar. L'esclave y est presque libre, son maître en retire peu de profit et le laisse aller où il veut, pourvu qu'il se nourrisse et lui rapporte de temps en temps un morceau d'argent »⁹³. Pourtant, des voix se font jour pour réclamer une abolition « graduelle » de l'esclavage sur le continent, et la suppression de la traite à la côte. C'est notamment le cas de Louis-Charles Chatelain dans une étude établie à la fois sur les Comores, Madagascar et Zanzibar où il préconise, sous couvert d'idées humanistes, de nouvelles dispositions pour organiser la migration de travailleurs dans la zone :

L'idée d'esclavage est déjà éloignée de nous et tellement contraire à nos mœurs, que, sans les témoignages de l'histoire contemporaine, les enfants des générations qui vont nous suivre auraient peine à croire qu'une semblable institution ait jamais pu exister dans notre société et y être même la principale source de grosses fortunes. Sa disparition est cependant de date assez récente. Plusieurs systèmes s'y sont substitués selon les pays et les moyens dont on a pu disposer pour réorganiser le travail, sans lequel il n'y a pas de richesse possible⁹⁴.

Pragmatique, il déclare que les considérations philanthropiques ne peuvent résoudre seules ce qu'il envisage comme « une traite déguisée, ou, tout au moins, un rachat trop voisin de l'esclavage pour qu'il puisse être toléré à l'ombre du drapeau français »⁹⁵. Cette traite – orchestrée en partie par les commerçants arabes – ayant encore cours sur la Grande île, son idée serait de promouvoir le rachat d'esclaves pour ensuite les libérer par des mesures d'affranchissement immédiates et obligatoires. À cette fin, il préconise de faire de Mayotte et de Nossi-Bé, des « lieux de dépôt pour les noirs, le jour où le recrutement africain serait établi »⁹⁶. Une fois leur affranchissement assuré, les Malgaches et les Comoriens ainsi rachetés devraient dans son esprit être menés à

93. Honoré Lacaze, art. cit., p. 112.

94. Louis-Charles Chatelain, « De l'immigration africaine dans les colonies françaises en vue d'obtenir l'abolition graduelle de l'esclavage sur le continent, et la suppression de la traite à la côte », *Bulletin de La Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1870, p. 221.

95. *Ibid.*, p. 227.

96. *Ibid.*, p. 227.

La Réunion afin de surseoir aux difficultés rencontrées par les colons créoles pour le recrutement de la main-d'œuvre. Ce serait, de la sorte, répondre également aux aspirations des anciens esclaves, car :

Quand on compare la vie des noirs, chez eux, au sort qui leur est réservé, lorsqu'ils vivent au milieu de nous, la différence est inconcevable. Ils ne savent pas, vraiment, la part de bien-être relatif qui leur est réservée parmi les blancs, et même partout ailleurs que dans leur pays, car d'eux-mêmes, ils s'expatrieraient à l'aventure. Les moyens leur manquent, à vrai dire ; et, du reste ils n'apprécient pas, au juste, les avantages d'un état social qu'ils ne connaissent même pas par comparaison ⁹⁷.

Louis-Charles Chatelain n'envisage aucunement ce transfert de populations vers La Réunion comme une nouvelle traite, un esclavage moderne déguisé, mais bien comme « un rachat que l'humanité toute entière ne saurait qu'approuver », puisque de cette œuvre de soi-disant charité doivent résulter « de bons traitements pour les noirs, l'habitude du travail et les bienfaits d'une civilisation, où malgré l'infériorité de race, les Africains finissent toujours, à la longue, par s'assimiler [...], ou, tout au moins, par modifier profondément leurs coutumes barbares » ⁹⁸.

Pour les sociétés, les avantages de la présence européenne sur la Grande île ne sont donc plus à démontrer et ils soutiennent que lorsque les populations de Madagascar en comprennent les enjeux, elles se plient volontiers à recevoir les bienfaits de la mission civilisatrice. Les témoignages de certains membres des sociétés savantes ayant eu l'opportunité de se rendre sur la Grande île regorgent ainsi d'anecdotes vantant les progrès déjà accomplis. Relatant un voyage vers Tananarive, Auguste Vinson exprime par exemple sa surprise de voir une forêt de paratonnerres sur les toitures des maisons. Les Malgaches doivent ce progrès technique au travail mené par l'aventurier Jean Laborde. Ce dernier :

Naufragé sur la côte ouest de Madagascar, fut amené comme prisonnier à Tananarive. Captif, interné dans cette ville barbare et ne pouvant s'évader ⁹⁹, comme il est si facile de le faire en France, il s'appliqua à attirer les bonnes grâces de la Reine Ranavalona, en cherchant à introduire chez son peuple mille de nos industries bienfaites. Quand il fut entré assez avant dans la confiance générale pour n'être pas suspecté de sorcellerie, il fit connaître les inventions où le merveilleux de nos conquêtes scientifiques, s'unissant à

97. *Ibid.*, p. 248.

98. *Ibid.*, p. 239-240.

99. Il n'a pourtant jamais été prisonnier de Ranavalona I^{ère}. À son arrivée, il est recueilli par des négociants de Tamatave (Napoléon de Lastelle) qui l'introduiront à Tananarive dans l'entourage de la reine où il fait carrière.

l'utilité, était plus capable encore de frapper les esprits. Il songea à donner aux Hovas le paratonnerre. ¹⁰⁰

Loin d'être rétive au progrès, une partie de la population malgache serait donc favorable à une assimilation pleine et entière aux mœurs européennes.

4. Faire de La Réunion une « colonie colonisatrice ».

S'associant pleinement au désir de conquérir et de civiliser les populations malgaches, les sociétaires rappellent que La Réunion a des droits spécifiques sur la Grande île. Non seulement son statut particulier de « vieille colonie » lui ouvre des perspectives politiques, mais sa proximité lui confère des avantages dont la France ne saurait se priver. Cette perspective s'appuie sur une théorisation du principe de la « colonie colonisatrice » élaboré en 1921 par Raphaël Barquissau alors sociétaire de l'Académie de La Réunion. Selon ses propos :

La Réunion n'est pas une colonie. Les modernes désignent par ce mot un territoire neuf dont il s'agit d'exploiter les richesses économiques et de civiliser les habitants, futurs consommateurs des produits de la métropole. Ici peu de richesses naturelles, pas de race indigène : une population de Français, destinée à un rôle historique, gardant à travers deux siècles et demi d'une histoire glorieuse, sa pureté et sa tradition intactes, malgré les apports étrangers dus à l'esclavage, à l'immigration et au commerce. Une colonie peut-être, mais au sens antique du mot. ¹⁰¹

De la sorte, Raphaël Barquissau revendique la singularité statutaire et identitaire de La Réunion. Les Réunionnais sont avant tout définis comme des Français qui ont su préserver les vertus de la souche originelle malgré les apports étrangers successifs. À l'image des colonies grecques et romaines de l'Antiquité, La Réunion est perçue comme « une province, faite du sang de toutes nos provinces » ¹⁰². En se référant implicitement aux travaux de Numa Fustel de Coulanges, Raphaël Barquissau vante d'abord les vertus de la colonisation grecque. Une colonie désignait alors un groupe de citoyens qui quittait une cité d'origine – une métropole – pour aller fonder outremer une autre cité voulue à l'image de la « cité-mère ». La destinée quasiment divine de ce groupe de migrants explique, selon les termes de Raphaël Barquissau, que de « la voix des oracles se détachait un groupe de citoyens » ¹⁰³,

100. Auguste Vinson, « Quelques observations pendant un séjour à Madagascar. Remarques climatologiques sur l'île », *Bulletin de La Société des Sciences et Arts de La Réunion*, 1874, p. 117.

101. Raphaël Barquissau, « De la formation d'une élite », *Bulletin de l'Académie de La Réunion*, 1921, p. 119.

102. *Ibid.*, 119.

103. *Ibid.*, p. 121.

dirigé par un chef « de la plus noble famille »¹⁰⁴ auquel on consacrait un culte posthume. Dans son esprit, cette dévotion envers les premiers migrants s'explique par leurs qualités originelles qui prennent souche dans une vision conservatrice et mythique de la nation. En transposant cette analyse sur la réalité coloniale réunionnaise, Raphaël Barquissau définit ainsi un double ancrage identitaire autour de la Patrie (« foyer sacré de la cité-mère ») et de la Nation (« souvenir de leurs ancêtres »). Les grandes cérémonies commémoratives (« fêtes rituelles de la métropole ») entérinent le principe d'une communion nationale et patriotique tout en permettant de gommer la distance avec la cité-mère, distance d'autant plus marquée symboliquement qu'il s'agit d'échapper au contexte « barbare » dans lequel se sont installés les premiers colons. Raphaël Barquissau propose alors une comparaison avec le modèle colonial romain pour justifier des efforts fournis par les colons réunionnais face aux difficultés inhérentes à une installation outre-mer¹⁰⁵. Les colons sont les gardiens et les garants du prestige de la cité-mère qui sert de modèle civilisationnel. Ils sont avant tout des soldats-cultivateurs en charge de la mise en valeur des territoires conquis et de leur protection.

Ces considérations sont très largement partagées par les chantres du colonialisme à La Réunion. Selon ce principe, Raphaël Barquissau réfute toute idée de dépendance et de rapports hégémoniques entre son île natale et la métropole. Il pose ainsi les bases d'un rejet d'une puissance métropolitaine omnipotente en créant un imaginaire qui fait fi de la réalité coloniale et de son héritage moderne¹⁰⁶. En ce sens, si La Réunion n'est pas une colonie comme les autres, le raisonnement implique qu'il y a colonies et colonies, c'est-à-dire une distinction de principe avec les nouveaux territoires de l'Empire. Par leurs statuts, leurs composantes sociales et les droits afférents à leur rang dans la hiérarchie coloniale, les vieilles colonies se distinguent de manière logique et naturelle des territoires nouvellement conquis.

La Réunion est donc perçue comme un prolongement de la France où la population de race française et de même sang dispose des mêmes droits et prérogatives que ses frères de métropole alors que les nouvelles colonies sont des territoires d'occupation, d'exploitation et de civilisation. Les indigènes qui y vivent, des races primitives ou déchues, doivent rester sous la tutelle juste, équitable et humanitaire de la mère patrie. Dans cette optique, la place de La Réunion dans le domaine colonial français doit être privilégiée et se justifie par ses origines et son rôle historique au sein de l'Empire et de la nation :

104. *Ibid.*, p. 121.

105. Voir Pierre-Éric Fageol et Frédéric Garan, « Les sociétés européennes dans les colonies », dans Dominique Barjot & Jacques Frémeaux (dir.), *Les sociétés coloniales, 1850-1950*, Paris, Colin-Sédes, 2012, p. 280-289.

106. Voir Claude Bavoux, « Essai de compréhension du mot-notion "Créole" dans la colonie naissante de Madagascar », *Tsingy* n° 14, 2011, p. 12.

À Madagascar, en Indochine, sur tout le pourtour de la mer des Indes et jusque sur la côte ou dans les profondeurs du continent africain, le Créole a joué et continue de jouer le rôle de pionnier. Déjà fait au climat, aux mœurs de ces régions où le Français de la métropole perd parfois sa santé physique et morale, le Français de la Réunion y amorce une pénétration pacifique et profonde. ¹⁰⁷

La revendication de droits sur Madagascar apparaît ainsi légitimée. Elle explique notamment le refus des Réunionnais d'être rattaché à la Grande île d'un point de vue administratif et militaire ¹⁰⁸. La réalité du mouvement migratoire réunionnais mérite cependant être nuancée ¹⁰⁹. En 1923, Charles Foucque, membre correspondant de l'Académie de La Réunion à Madagascar, soumet ainsi à la sagacité des sociétaires une étude vantant tout à la fois les vertus du colonialisme et les perspectives de carrière pour les candidats à l'exil sur la Grande île. Selon ses termes, « c'est le réel aussi bien que l'imaginaire [...] qui crée les flots migrants ; d'une part, la pauvreté d'un pays, son organisation économique, sociale et politique défectueuse et l'excès de sa population ; d'autre part, la perspective d'une existence plus facile, sous des cieux plus cléments, avec des salaires élevés » ¹¹⁰. Le départ des Réunionnais s'explique par les difficultés économiques et sociales sur leur île natale, mais aussi par « l'indifférence d'une administration plus soucieuse de ses intérêts personnels que de ses devoirs et du bien public » ¹¹¹. Si pour les élites, la solution est de partir vers la métropole, pour les plus démunis Madagascar demeure la seule échappatoire possible. L'enquête de Charles Foucque est d'autant plus probante qu'elle s'appuie sur des exemples de destinées familiales issues des milieux pauvres. Chaque cas évoqué met en évidence l'obtention à Madagascar de revenus plus importants et une possibilité de promotion sociale plus aisée. La jeunesse semble plus réceptive aux mirages de cet eldorado, guidée par « un certain esprit d'aventure, la nostalgie d'ailleurs, un besoin effréné de mieux-être » ¹¹².

Ne pouvant interdire ce flux migratoire, Charles Foucque pense qu'il est néanmoins nécessaire de le réguler grâce à l'action de certaines associations défendant les intérêts des Réunionnais à Madagascar. Celles-ci, en partie financées par le Conseil Général de La Réunion par le biais de subventions, ont permis à partir des années 1880 d'organiser un courant migratoire structuré autour « de ceux qui font la vraie prise de possession d'une Colonie, les petits colons, les petits artisans, les

107. Raphaël Barquissau, art. cit., p. 131.

108. Pierre-Éric Fageol, « Les projets de rattachement de La Réunion à Madagascar (1906-1914) », *Tsingy* n° 16, 2012, p. 75-108.

109. Pierre-Éric Fageol et Frédéric Garan, « Les Réunionnais et la "Plus Grande France" », *Outre-mers*, n° 390-391, 2016, p. 281-309.

110. Charles Foucque, « Pourquoi tant de Réunionnais à Madagascar ? », *Bulletin de l'Académie de la Réunion*, 1923, p. 197.

111. *Ibid.*, p. 199.

112. *Ibid.*, p. 201.

détaillants, les ouvriers, bref la petite bourgeoisie et le travailleur manuel inconnus à Madagascar jusqu'alors »¹¹³. Ces flux se sont ensuite accentués à partir de la conquête de 1895 en corrélation avec une propagande coloniale initiée en partie par les sociétés savantes de l'île. L'appât du gain et la promesse d'une vie meilleure laissaient alors plus ou moins dans l'ombre la débâcle subie par certains candidats à l'exil et le fait, comme le rappelle Charles Foucque, qu'il y eut finalement peu d'élus :

Non pas que leur travail fût sans valeur, mais plusieurs ne renoncèrent pas à la douceur du labeur intermittent auquel ils étaient habitués chez eux, et tous se heurtèrent à la fois à bien de mauvaises volontés et à des difficultés de toutes sortes, déçus de plus dans leurs espérances dont on les avait bercés. Ils avaient connu eux aussi les idéalizations de la guerre ; ils connurent l'amère et sévère réalité et les lâches abandons ! Ils se trouvèrent sans grands moyens, sans aide, sans même de secours médicaux. Le succès était difficile sinon impossible.¹¹⁴

★
★ ★

In fine, le champ d'investigation autour des élites et de leurs discours constitue une trame de fond pour toute analyse sur la réalité coloniale réunionnaise. Les sociétés savantes leur servent à la fois d'espace de réflexion, mais aussi de diffusion d'une *doxa* coloniale principalement tournée vers l'idée d'une mission civilisatrice et d'une vocation expansionniste comme le suggère le principe de la « colonie colonisatrice ». Les membres des sociétés savantes se considèrent avant tout comme une élite intellectuelle capable d'orienter les choix des politiques, mais également ceux de la société réunionnaise. Comparées le plus souvent à une aristocratie¹¹⁵, ces élites ont le pouvoir de faire et de décider, d'influencer ou d'empêcher, quel que soit le domaine d'autorité dans lequel elles exercent. Pourtant, les membres des sociétés savantes ont très rarement une connaissance adéquate de la situation malgache et sont souvent contraints, face à la complexité des informations qu'ils reçoivent, de réduire ces données à un très petit nombre en fonction de leur cadre conceptuel et de leur vision de la Grande île. Autrement dit, la plus grande source de fausses perceptions vient de la tendance qu'ont les systèmes de croyances à ignorer ou mal interpréter les données qui ne vont pas dans leur sens, d'où la création d'un imaginaire malgache parfois décalé par rapport à la réalité du contexte.

Une des principales vocations des sociétés savantes est de promouvoir un mouvement d'opinion favorable à la mise en valeur des richesses de la Grande île voisine et de favoriser un élan expansionniste

113. *Ibid.*, p. 212.

114. *Ibid.*, p. 213.

115. Selon Raphaël Barquissau, il s'agit d'une « aristocratie ouverte, une aristocratie de l'intelligence, de la volonté, du cœur », *art. cit.*, p. 121.

favorable aux intérêts de La Réunion, quelle que soit la portée éthique du propos qui le sous-tend. Par ce biais, les sociétés savantes ont pu promouvoir une réflexion identitaire sur la place des Réunionnais dans l'Empire en galvanisant leur « vocation civilisatrice », même si la réalité de leur situation coloniale ne correspondait en aucun cas à l'imaginaire véhiculé. Dans le même temps, elles ont joué un rôle important dans les prises de décisions politiques débouchant sur le double mouvement de conquête de Madagascar par leur lobbying, notamment auprès des hommes politiques réunionnais influents dans les cercles du pouvoir colonial. En ce sens, elles ont à la fois servi de relais éducatif pour la société réunionnaise et de base de recherche pour la mise en œuvre d'un projet colonial sur la Grande île.

Les sociétés savantes sont finalement des tribunes pour les intellectuels de l'île. Leur témoignage est d'autant plus intéressant qu'il est ancré dans l'actualité de l'époque et s'inscrit ainsi en contrepoint des événements. Pourtant, « l'étude des discours coloniaux est nécessaire, mais non suffisante : il convient de la poursuivre en l'associant à une histoire sociale qui appréhende l'impact de ces discours, au travers de leur circulation et de leurs usages »¹¹⁶. Or, les traces laissées par ces discours au sein des archives ne permettent aucunement d'établir leur poids en termes d'impact et d'influence sur l'opinion publique¹¹⁷. Écrits par les élites et pour les élites, il convient donc de relativiser leur portée. Même si cela dépasse le cadre de notre étude, pour mesurer leur efficacité, l'analyse devrait également se pencher sur la circulation de ces discours au sein de la presse, de la littérature, des manuels d'enseignement, voire même des productions artistiques de la période concernée. Un transfert de savoir demeure parfois observable même si les accommodations peuvent modifier le contenu initial.

De même, si, dans le cadre de cette étude, nous nous sommes uniquement concentrés sur les publications des sociétés savantes, il conviendrait de compléter le propos par une analyse des sociabilités qu'elles ont pu créer par le biais de leurs activités. Les manifestations mondaines ont par exemple permis une certaine émulation, que ce soit par le biais de concours artistiques et musicaux ou la mise en place d'expositions sur des thèmes relevant des champs de recherche des sociétés¹¹⁸. Elles étaient le prétexte à de grandes soirées où l'élite réunionnaise venait admirer les œuvres exposées et écouter les artistes interpréter quelques compositions musicales. Les sociétés savantes ont également favorisé l'organisation d'expositions inter-coloniales telle

116. Pierre Singaravélou, *Professer l'Empire, op. cit.*, p. 15.

117. Selon Alexandre Bourquin, il convient de relativiser l'impact des discours si on considère la faible émigration des « petits blancs » de La Réunion sur la Grande île et leurs difficultés d'intégration face aux politiques discriminatoires dont ils sont victimes. Voir *Histoire des Petits-Blancs de La Réunion (XIX^e-début XX^e siècle) : Aux confins de l'oubli*, Paris, Karthala, 2005.

118. La première exposition ouvrit ses portes le 12 juin 1864.

celle qui s'ouvrit le 14 juillet 1881 et ont permis la réunion de certaines productions artistiques de Maurice, des Seychelles, de Mayotte, de Nossi-Bé et de Madagascar. Leur influence devait donc dépasser le seul cadre des publications même si les archives restent discrètes sur ce point. Gageons toutefois que les bulletins étaient lus. La longévité des publications plaide en ce sens. En effet, les sociétés savantes auraient-elles poursuivi leur travail d'édition sans un lectorat assidu et fidèle, à moins de considérer une dynamique éditoriale élitaires en vase clos ?